

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	27	27 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le Trente-Mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, LADOUX Cécile, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : DE BOUDEMANGE Béatrix par DA SILVA Emilie – LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)**
N° de délibération : **2026-08**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	29	29	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1411-5 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.1414-2 et R.1414-1 relatifs à la composition et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu les dispositions relatives à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret à la représentation proportionnelle ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée de son mandat ;

A l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide de désigner les membres au scrutin public. A l'issue du scrutin, les membres des commissions ont été désignés ainsi qu'il suit :

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE PROCEDER** à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres.
Conformément aux textes en vigueur :
 - La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire, président de droit.
 - Le Conseil municipal doit élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle.

Liste proposée :

Membres titulaires :

- Cathy VIENNE
- Patrick GROSJEAN
- Audrey OUDART
- Pierre SAAB
- Jérémy ZWALD

Membres suppléants :

- Isabelle AUGUIN
- Olivier JOUAULT
- Henri JOTTE
- Steve ROUSSEL
- Lorenzo RUTA

- **DE DECIDER:**

- Article 1 : Les membres titulaires et suppléants ci-dessus sont élus pour la durée du mandat municipal, conformément au Code de la commande publique.
- Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée, transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART

